

POLITIQUE DE GARANTIE: ALLURE certifie que la garantie de ce produit est valable pendant 24 mois à compter de la date d'achat dans l'Union Européenne (UE) et pendant 6 mois en dehors de l'UE, tel que défini par la Loi sur la Protection des Consommateurs. ALLURE garantit que ce produit est exempt de défauts majeurs de matériaux ou de fabrication.

En assemblant et/ou en utilisant tout composant de ce produit, le client déclare avoir lu et compris les termes et limitations de cette garantie, en acceptant ce qui suit:

1. La garantie de ce produit est valable pendant 24 mois à compter de la date d'achat dans L'Union Européenne (UE) et pendant 6 mois en dehors de L'UE, tel que défini par la loi sur la protection des consommateurs.
2. La garantie n'est valable que lorsque ce produit est utilisé pour des activités sportives et récréatives normales, et ne couvre pas les produits utilisés dans des opérations de location ou d'enseignement. De telles opérations ne seraient pas conformes à la destination du produit qui n'est pas conçu pour une utilisation intensive telle que celle qu'impliquent la location ou l'enseignement.
3. Les dommages causés par une mauvaise utilisation, un abus, une négligence ou une usure normale ne sont pas couverts par cette garantie. Ces types de dommages incluent (mais ne sont pas limités à): les dommages dus au couplage avec des composants ALLURE non originaux, une exposition excessive au soleil, les dommages causés par une manipulation et un stockage inappropriés, les dommages causés par une utilisation dans des vagues excessivement grandes, les dommages dus au contact avec des roches ou des fonds marins, des dommages causés par un impact sur le foil à grande vitesse, des dommages causés par des sauts ou des cascades, des dommages causés par autre chose que des défauts de matériaux et / ou de fabrication.
4. ALLURE déterminera si la garantie s'applique ou non et peut demander au client d'envoyer au siège social de ALLURE le produit considéré comme défectueux pour expertise.
5. Si un produit est jugé défectueux par ALLURE, la garantie ne couvre que la réparation ou le remplacement du produit défectueux. ALLURE ne sera pas responsable des coûts, pertes ou dommages encourus à la suite de l'utilisation du produit défectueux.
6. Le produit ne peut être retourné qu'avec une autorisation préalable de retour du siège social de ALLURE.
7. La garantie de tout composant réparé ou remplacé n'est valable qu'à partir de la date d'achat d'origine. Le reçu d'achat original doit accompagner toutes les demandes. Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.
8. Cette garantie n'a aucune valeur si des réparations ou des modifications non autorisées ont été apportées à l'un des composants de l'équipement.
9. Il n'y a aucune garantie qui s'étend au-delà de la garantie spécifiée ici.